

Contrôle des animaux domestiques

Afin de poursuivre l'analyse du dossier relatif au contrôle animalier sur notre territoire, nous avons mandaté la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour effectuer le contrôle de la population animale, et ce, jusqu'au 31 mars 2012. Selon le règlement municipal sur le contrôle des chiens, tout propriétaire d'un chien doit obligatoirement se procurer une médaille dans les trente (30) jours de l'acquisition de cet animal et l'enregistrer de nouveau chaque année. Cependant, si vous détenez la médaille d'enregistrement de l'année 2011, il n'est pas nécessaire de vous en procurer une autre avant le 31 mars 2012. Par contre, les nouveaux propriétaires d'un chien sont invités à communiquer avec nous au 450 467-3580 ou se rendre à nos bureaux situés au 255, boulevard Constable afin de procéder à l'enregistrement de leur nouveau compagnon. Après le 31 mars 2012, tous les propriétaires de chiens devront se procurer une nouvelle médaille qui sera valide à compter du 1er avril 2012. Nous vous invitons à surveiller notre site Internet au www.mcmasterville.ca, les prochains numéros du McMastervillois ou communiquer avec la réception de l'hôtel de ville pour connaître les modalités.

Pour joindre la SPAD, nous vous invitons à composer le **1-855-472-5700**.